LE VILLAGEOIS

Bulletin municipal de KUNTZIG N°17

JANVIER 2021

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

SOMMAIRE

BULLETIN MUNICIPAL JANVIER 2021

Mot du Maire 3

Inauguration travaux d'enfouissement 4

A l'écoute des villageois ..... 4 / 5 / 6

Cérémonie du 11 novembre 7

Nouvelles illuminations 7

Nouvelles du CCAS ..... 8 / 9 / 10 /11

Collecte des sapins 11

Infos école élémentaire ..... 12 / 13

Urbanisme ..... 14 / 15

Vie associative ..... 16 / 17

Visite de Saint-Nicolas 18

PEP 57 aux côtés des Restos du cœur 18

Un peu d'histoire 19

A l'honneur ..... 20 / 21

Rallye Aïcha des Gazelles 22

A la découverte de nos élus ..... 23 / 24

Divers 26

L'Hexagone (modalités de location) 26

Bon à savoir 27

Agenda—Etat civil 28

Directeur de la publication : M. le Maire de KUNTZIG, Patrick BECKER
Rédaction, conception: Commission Communication de la commune de KUNTZIG
Impression : REPRO 2000 — 57970 YUTZ

Mairie de KUNTZIG
2 GRAND'RUE
57970 KUNTZIG
Téléphone 03 82 56 09 23
Courriel: kuntzig.commune@wanadoo.fr
Site internet: www.kuntzig.fr

Chères Kuntzigeoises, chers Kuntzigeois, chers Amis,

Année 2020, année particulière qui aura marqué nos esprits et nos vies, de laquelle nous sortons en constatant que rien ne sera plus jamais comme avant. La situation sanitaire qui a touché le monde et chacun de nous a bouleversé nos habitudes, nos relations sociales et professionnelles. L'équipe municipale et moi-même, nous sommes adaptés afin de garder le contact avec vous, et d'œuvrer pour que la vie continue malgré tout.

Le traditionnel repas des Ainés n'ayant pu être organisé en cette fin d'année, le CCAS a décidé exceptionnellement d'apporter une touche de convivialité et d'amitié pour les fêtes de Noël en distribuant des "colis sucrés" confectionnés par notre boulanger Valentin. Ce geste à été unanimement salué par tous nos ainés qui ont eu le plaisir de recevoir ce colis et notre visite amicale. Merci aux membres du CCAS pour leur investissement faisant de cette opération une réussite.

Les services communaux ont été assurés de manière professionnelle par nos employés qui se sont investis malgré les conditions délicates, pour assurer leur mission de service public et je tenais à les en remercier.

Même St Nicolas et le Père Fouettard ont réussi à assurer leur visite annuelle aux écoliers, masqués bien sûr!

Pour cette fin d'année nous avons mis les bouchées doubles pour illuminer nos espaces publics et garder la joie et la magie de Noël; presque une illumination par candélabre alors que la majorité des autres communes en équipent un sur trois, voire un sur cinq ! La décoration du site de la Mairie a été complètement repensée, avec sa forêt de sapins illuminés.

En ce début d'année, qui sera encore dans la continuité de ce que l'on vient de vivre, nous allons faire en sorte de regarder vers l'avenir, de ne retenir que le positif, avec des projets et une organisation adaptée pour que l'espoir efface l'adversité. L'équipe municipale continue sa mission au plus proche de vous, pour vous servir, et garder le plaisir que nous avons de partager notre quotidien ensemble.

Le livre de 2020 refermé, j'ouvre celui de 2021 avec en premières pensées mon indéfectible soutien pour vous qui avez souffert, affectés des conséquences de la COVID 19 et pour ceux qui nous ont quitté. Pensées également à tous ceux dont l'implication et l'engagement sans faille ont permis de faire fonctionner les services essentiels.

Mes souhaits les meilleurs de joie, de soutien, d'amitié et de dévouement sont pour chacun de vous, chers amis, afin que cette année voie la situation redevenir celle que nous espérons tous !

Amicalement.

Le Maire

Patrick BECKER

INAUGURATION DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT

Le samedi 3 octobre, en présence de notre députée Isabelle RAUCH, du conseiller départemental Pierre ZENNER et des maires des communes avoisinantes, nous avons coupé le ruban.

A L'ECOUTE DES VILLAGEOIS

Réunion d'information du 23 octobre 2020

Monsieur le Maire ayant eu un empêchement de dernière minute, il s'est fait remplacer par son 1er adjoint, Xavier De Lazzer.
Deux personnes représentant la Communauté d'Agglomération Portes de France (Mme Tonnaire, Responsable du Service Environnement et Mme Grotzki, Ambassadrice du Tri) étaient invitées à cette réunion.
Une vingtaine d'habitants des rues concernées étaient présents.

1) Stationnement et sens unique rue des Fleurs

Des riverains se sont plaints de la gêne occasionnée par des voitures stationnées devant l'entrée de leur garage. S'en est suivi un débat sur l'opportunité de réaliser un marquage des emplacements de stationnement dans cette rue étroite. Suite à un vote à main levée des habitants de la rue des Fleurs, il a été décidé de ne pas matérialiser les places de stationnement dans cette rue puisque cela entraînerait plus une gêne pour faire des manœuvres qu'une amélioration.

Les résidents de cette rue devront par conséquent essayer de trouver un terrain d'entente avec leurs voisins si leur véhicule les gêne pour rentrer dans leur propriété et si besoin, faire appel à un médiateur.

Il s'avère que la mise en sens unique de cette rue constitue une gêne pour certains riverains qui rentrent plus facilement chez eux dans le sens de la montée ou pour d'autres dans le sens de la descente. Suite à un second vote à main levée, il a été décidé de remettre cette rue à double-sens. Le panneau « Sens interdit » sera donc enlevé dans les meilleurs délais.

2) Poubelles (conteneurs enterrés)

L'installation des nouveaux conteneurs pour la collecte des déchets ménagers et du tri sélectif fait suite à un programme d'investissement de la Communauté d'Agglomération Portes de France.
La communauté de communes ayant été informée par la mairie de la requalification de la voirie de ce quartier, il a été décidé de changer le mode de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif en installant des conteneurs enterrés. Ceci se justifie par le fait que la circulation de camions est difficile dans ces rues étroites et, de plus, qu'il est interdit au chauffeur de la benne à ordures d'effectuer une marche à arrière avec son véhicule, dangereuse pour les deux agents debout sur un marchepied à l'arrière du camion.
10.000 habitants sur une population totale d'environ 80.000 des 13 communes de la communauté de communes sont actuellement concernés par cette collecte basée sur un apport volontaire.

Périodicité du ramassage du contenu de ces conteneurs :
- ordures ménagères: 1 fois par semaine
- tri :1 fois tous les 15 jours.

Devant le mécontentement général des habitants des rues concernées par le nouveau mode de collecte du tri, la Responsable du service environnement a proposé, en remplacement du conteneur à clapet actuel, de mettre en place un deuxième conteneur avec tambour, similaire à celui destiné aux ordures ménagères. Ce nouveau conteneur sera de couleur jaune afin que l'on puisse le distinguer facilement du conteneur « ordures ménagères ». Il permettra de déverser le contenu du sac-cabas distribué récemment aux habitants de ces rues directement dans le tambour au lieu d'être obligé de mettre chaque déchet recyclable un par un en le passant par la trappe qu'il faut donc soulever à chaque fois.

La Responsable du service Environnement précise que ce changement de conteneur sera, dans un premier temps, effectué à titre de test et que la qualité du tri sera vérifiée régulièrement. La livraison de ce nouveau conteneur ne pourra cependant pas intervenir avant un délai d'environ 6 semaines. Il conviendra que chacun soit discipliné et éduque éventuellement les personnes qui ne se plieraient pas aux instructions de tri, ce afin d'éviter un retour à l'ancien conteneur.

Un agent du service Environnement se rendra sur place afin de remédier également au bruit anormal lors du basculement du tambour du conteneur à ordures ménagères et de vérifier l'état de propreté de ce même conteneur suite au signalement par les utilisateurs de mauvaises odeurs. A noter que ces conteneurs sont nettoyés et désinfectés régulièrement.
Par ailleurs, des personnes ont abordé le sujet du salage des rues en cas de neige. Xavier De Lazzer précise que la route principale et l'accès aux espaces publics sont déneigés en priorité, sachant que la commune ne dispose que de deux employés municipaux pour effectuer cette tâche. Il convient donc à chaque riverain de dégager lui-même l'accès à sa maison.

3) Taxe sur les ordures ménagères

Dans le passé, la commune de Kuntzig gérait elle-même la facturation des ordures ménagères sous forme de redevance basée sur le nombre d'occupants de chaque logement. A noter qu'à l'époque, la redevance perçue était inférieure au coût du service et que la commune puisait dans son budget afin d'équilibrer ce poste de dépenses.
En 2015, la compétence « environnement » ayant été transférée à la Communauté d'Agglomération, le mode de taxation a été uniformisé pour toutes les communes. Il est maintenant adossé à la valeur locative estimée de chaque logement (du ressort de l'administration fiscale) et constitue un pourcentage de la taxe foncière. Le taux de prélèvement (10,39%) devant être unique pour l'ensemble des 13 communes de notre communauté d'agglomération, il n'a cependant pas été appliqué immédiatement, car notre commune a demandé de le lisser sur une période de 10 ans. Ce coût plus élevé provient en partie d'une augmentation de la taxe que l'Etat prélève pour l'enfouissement des ordures ménagères.
Dans les années 80, la valeur locative fixée par la Direction des impôts pour la commune de Kuntzig ayant été réévaluée, l'assiette de cotisation est ainsi plus élevée pour les Kuntzigeois.

Des efforts en matière de tri sélectif doivent encore être fournis par les citoyens, puisqu'il a été estimé par la Communauté d'Agglomération Thionville Portes de France que 47% des ordures ménagères pourraient encore être triées !
Un rappel est fait sur le nouveau mode de collecte des encombrants qui s'effectue maintenant uniquement sur RDV en appelant le 03 82 54 78 50, ce afin d'en optimiser leur recyclage. Ce point a déjà été mentionné dans le numéro 16 du Villageois.
Autre information : la Communauté d'Agglomération a décidé de changer de prestataire à compter du 1er janvier 2021 : Veolia sera remplacé par Eco-déchets jusqu'au passage de la collecte en régie sur l'ensemble des communes de l'agglomération à l'horizon 2023.

4) Fibre

A ce jour, Kuntzig n'est pas encore éligible à la fibre.
Deux armoires à fibre ont été installées dans la commune et, suite aux travaux d'enfouissement des réseaux, des chambres de tirage ont été encastrées dans les trottoirs. Un partenariat entre notre Communauté d'Agglomération et Orange (propriétaire du réseau) a été mis en place pour le déploiement de la fibre pour tous les habitants du territoire.
Orange ne disposant actuellement pas de suffisamment d'effectifs pour répondre à la forte demande en matière de branchement à la fibre, le raccordement de la commune de Kuntzig ne pourra être effectué que dans le courant du 1er trimestre 2021. Une fois raccordable chaque habitant sera libre de choisir le fournisseur de son choix (Orange, Free ou Bouygues).

5) Extinction de l'éclairage public

Suite au sondage effectué au mois d'août dernier, la majorité des habitants de Kuntzig s'est déclarée en faveur de l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5 h du matin. Depuis la mise en place de cette coupure, elle a été reprogrammée et fonctionne maintenant sur une horloge astronomique, c'est-à-dire que l'éclairage s'adapte au lever et au coucher du soleil ainsi qu'au changement d'horaire été-hiver.

6) Divers

Une plaque d'égout mal scellée dans la rue des Fleurs après la pose de l'enrobé a fait l'objet d'une réclamation de la mairie auprès de la société Eurovia qui la remettra en état dans les meilleurs délais.
Diverses remarques ont été faites par des riverains de la rue des Fleurs relatives à des murets ou des entrées de cour endommagés lors des travaux. Ces personnes devront s'adresser directement au maire ou à ses adjoints afin que leur cas personnel soit étudié et qu'une solution soit trouvée.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

En ces temps difficiles où le besoin d'unité et de cohésion nationale est bien plus important que les mots, quelques conseillers, habitants et anciens combattants se sont réunis pour honorer en ce 11 novembre 2020, les soldats français morts pour leur pays lors du premier conflit mondial, mais aussi tous ceux qui se sont battus pour la France.

Un moment de recueillement national et de souvenir pour ne jamais oublier.

Commémorer ce 11 novembre en 2020, c'est aussi se souvenir du Soldat Inconnu inhumé sous l'Arc de Triomphe et choisi par Auguste Thin, jeune caporal du 132e régiment d'infanterie, parmi huit cercueils disposés dans la citadelle de Verdun il y a cent ans.
C'est aussi honorer les militaires français, morts en opérations extérieures en 2020, dont les noms ont été cités par les adjoints.

DES NOUVELLES ILLUMINATIONS

Afin d'aller au bout du projet d'amélioration du cadre de vie de la cité nous avons fait l'acquisition de décorations de Noël pour les nouveaux candélabres, 10 motifs de grande taille pour la route de Distroff et la rue des Tilleuls et 10 motifs plus petits pour la rue de la Bibiche, la rue des Fleurs, la rue des Prés et la rue des Roses.
Nous avons également remplacé le totalité des décorations de Noël en façade de la mairie et créé une forêt de sapins lumineux dans l'espace situé entre la mairie et l'école maternelle.

Le montant de cet investissement est de 12 312€.
Les anciennes décorations nous ont servi de pièces de rechange ou sont venues remplacer des motifs en fin de vie.
Nous espérons pouvoir continuer le renouvellement d'autres décorations de Noël l'année prochaine.

DES NOUVELLES DU CCAS

REMISE DES PRIX MAISONS FLEURIES

C'est le vendredi 2 octobre que la commission maisons fleuries s'est réunie à l'Hexagone, afin de remettre les prix aux 12 gagnants du concours des maisons fleuries, édition 2020.

Le changement dans la continuité pourrait être le crédo de cette commission, qui a été mise en place par Patrick VECRIN et Benoît DELFRATE il y 20 ans déjà et toujours présents au sein de la commission. Changement, car cette commission est intégrée, pour ce nouveau mandat, dans la commission Cadre de vie environnement vice-présidée par Didier LEFEVRE, avec l'arrivée de nouveaux membres Carmen BOHN (conseillère municipale), Monique THILL (membre bénévole) et Michel MENTZER (paysagiste de formation) qui nous fait partager son expérience. Ils viennent renforcer l'équipe de bénévoles présents lors du précédent mandat comme Andrée PESANT, Marie-Claire MARTINY, Valérie BECKER et Joseph THILL.

La commission a finalisé et rédigé un règlement, consultable sur le site internet de la mairie. Un nouveau modèle de diplôme ainsi qu'une légère augmentation du montant des bons d'achat, toujours aux établissements Goby, partenaire de notre marché aux fleurs et fournisseur des fleurs de la commune ont été instaurés. Lors de son passage le jury a tenu compte de l'entretien, de l'harmonie des couleurs et des plantes, leur diversité, ainsi que des températures extrêmes de cet été, qui ont eu une incidence sur la tenue de ces compositions. Un bon moment de convivialité, où le travail de tous, les récompensés comme les non récompensés, a été reconnu et louangé. Un instant de plaisir partagé par tous, où les membres de la commission «maisons fleuries» ont pu associer des visages, aux jolies réalisations fleuries, découvertes au cours de leur passage, cet été.

DONS

Cette année le marché aux fleurs qui s'est tenu à Kuntzig le 8 mai, en plein confinement, a obtenu un bénéfice record de 3 673€. Le CCAS a décidé de redistribuer une partie du bénéfice à trois associations lors d'une cérémonie à l'Hexagone, le 16 octobre.

-Un don de 1000€ pour Les P'TITS LOUPS de Thionville dont la mission est de fournir aux familles démunies des kits de naissance, des couches, de la nourriture pour les enfants de la naissance à 2 ans, la crise sanitaire ne permettant pas les collectes alimentaires dans les magasins ainsi que les bourses aux vêtements.

-Un don de 500€ pour l'Association Addiction Alcool Vie Libre de Thionville, qui œuvre principalement dans le domaine de la prévention et des risques de l'alcoolisme. Ses bénévoles interviennent dans les collèges et lycées, les prisons et les services hospitaliers**.**

-Un don de 700€ pour **l'Association Cœur de Gazelles**, qui, au travers d'un rallye humanitaire au Maroc, œuvre pour les populations locales, par l'achat de produits d'hygiène, scolaires et la construction de locaux scolaires**.**

Merci à tous nos fidèles et nouveaux clients, sans qui nous n'aurions pas collecté une telle somme et aux établissements Goby pour leur réactivité. Et un grand merci aux bénévoles et membres du CCAS, qui, malgré l'épidémie, n'ont pas hésité à s'investir.

OPERATION BRIOCHES DE L'AMITIE

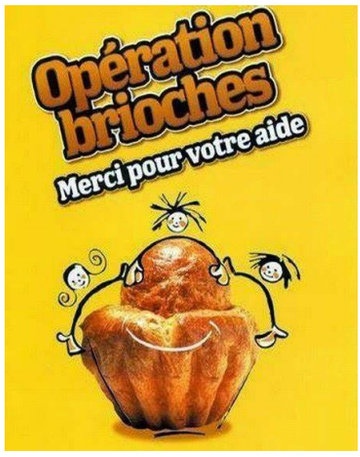

La crise sanitaire étant toujours présente, le CCAS a décidé d'annuler l'opération Brioches de l'amitié qui devait avoir lieu le samedi 17 octobre 2020. Néanmoins, le CCAS a fait un don d'un montant de 400€ à l'APEI de Thionville, pour l'extension du foyer pour autistes de Volkrange.

TELETHON 2020

L'édition 2020 du Téléthon ayant été annulée en raison du confinement, le CCAS a décidé d'attribuer une somme de 1000€ à l'AFM Téléthon.

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 27 novembre 2021 à l'Hexagone pour une nouvelle édition du Téléthon.

MARCHE AUX FLEURS, nous avons besoin de vous!

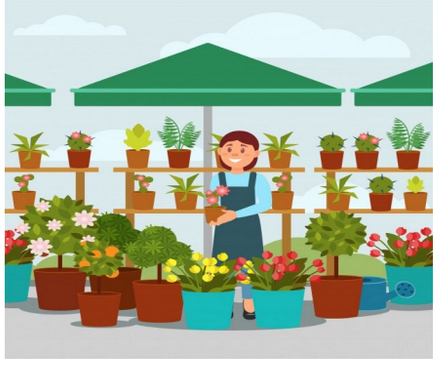

Pour l'édition 2021 nous souhaiterions redonner vie à une idée qui a déjà été expérimentée par le passé. Il s'agit en effet, parallèlement à la vente classique de plants fournis par un horticulteur, de proposer également une vente alimentée par les surplus de nos propres jardins. Cette fourniture participative pourrait se composer de l'excédent de plants semés en godets, de plantes vivaces rempotées suite aux nettoyages et divisions nécessaires de nos massifs existants, etc. Afin de permettre une mise en place et une gestion efficaces de cette action participative, nous pensons qu'il est indispensable de bien structurer la réception des plants.

A cet effet nous avons pensé à une liste non exhaustive de critères :

- Fourniture exclusivement de plants en pots
- Etiquetage le plus complet possible lors du rempotage: variété ou type de plante, cycle de végétation : vivace, annuelle, bisannuelle. Développement : hauteur moyenne coloris et époque de floraison.
- Pour les vivaces, privilégier les rejets jeunes plus facilement installés en pots de taille raisonnable.

Pour faciliter l'organisation, nous remercions d'avance les passionnés et amateurs de nature et de jardinage qui adhèreront à ce nouvel élan participatif, de se faire connaitre en laissant leurs coordonnées par mail à l'adresse **kuntzig.commune@wanadoo.fr** en mentionnant "Marché aux Fleurs" en objet ou directement en mairie.

Nous prévoyons d'assurer la réception des plants le 7 mai de 17H à 19H à l'Hexagone.

AU THEATRE CE SOIR... A KUNTZIG

C'est la Cie Les Z'éfrontés avec leur pièce « Bienvenue à bord » qui s'est produite le 25 septembre 2020, sur la scène de l'Hexagone.

Merci aux spectateurs nouveaux et fidèles, d'avoir répondu présent.

Nous espérons vous retrouver prochainement:

Le CCAS vous propose trois représentations en début d'année, les consignes seront les mêmes pour les trois soirées:

Sous couvert des gestes barrières en vigueur … si cela continue. Places limitées, uniquement sur réservation, à l'aide du prospectus distribué dans vos boites aux lettres au préalable. Pièce tout public dès 10 ans. Dans le respect des gestes barrières, ouverture des portes à 20h00 et début de la représentation 20h30. Gratuit. Passage du chapeau à l'issue de la pièce pour les artistes et buvette au profit du CCAS.

Le vendredi 22 janvier 2021 avec la compagnie L'Ile en Joie et sa pièce « Chambre 13 »

Quand on veut divorcer alors qu'on possède un hôtel, il vaut mieux vendre avant. Quand on veut vendre il vaut mieux ne pas retrouver de cadavre dans la chambre 13... ça fait désordre ou ça rend service, au choix !

Le vendredi 26 mars avec la compagnie Incognito et sa pièce « Les Simones »

Les filles de Simone est un spectacle qui raconte l'évolution de la condition féminine en France, des années 50 à nos jours, au travers de quatre lignées de femmes, sous le regard historico-comique de Simone qui veille. Tout cela avec humour et chansons !!!!

Le vendredi 16 avril avec la compagnie Les Marrant'en Joie et sa pièce « L'anniversaire de maman »

C'est l'anniversaire de maman qui a 75 ans. Ses filles lui apportent des cadeaux pour vieille dame comme toujours. Mais maman a envie de vivre et de s'éclater. Et la fête bien convenable ne va pas se dérouler comme prévu. »

LE NOEL DE NOS AINES

En cette fin d'année, toute l'équipe du CCAS s'est mobilisée afin d'offrir un assortiment de gâteaux fabriqués par notre boulanger La maison Valentin.

Une visite et quelques douceurs sucrées, une petite compensation suite à l'annulation du traditionnel repas des anciens pour cause de Covid.

Pour retrouver toutes les actualités et suivre les évènements de votre CCAS

Rendez-vous à la page CCAS Kuntzig-57 sur Facebook.

COLLECTE DES SAPINS

Comme chaque année, il y aura UN ramassage spécial sapins de Noël, le jeudi 14 janvier 2021. (Après cette date les sapins ne seront plus ramassés, veuillez vous rendre à la déchetterie)

Aucune décoration ni sac à sapin.

Pour les riverains d'impasse, le camion ne rentre pas dans ce type de voirie, merci de déposer votre sapin sur la route principale.

Pour les usagers desservis en conteneurs enterrés, veuillez déposer votre sapin aux abords de la plateforme de conteneurs.

Les sapins doivent être présentés à la collecte la veille au soir.

Merci de respecter ces consignes.

Ils termineront en compost.

INFOS ECOLE ELEMENTAIRE

Vous avez peut-être eu connaissance d'évènements autour de la mise en place de « tapis de gym » à l'école élémentaire. Afin de dissiper tout malentendu, il nous paraît nécessaire de faire toute la lumière sur le déroulé des évènements et les actions à venir.

Une demande de subvention par la commune pour l'acquisition de tapis de gymnastique, adressée par l'école élémentaire au conseil municipal le 30/10/19, avait fait l'objet d'un refus par décision du 07/11/19. Ce refus a été justifié par le fait que l'installation semi-définitive de ces tapis dans la salle multi-activités, chauffée par le sol, devait être réalisée par des professionnels dans le respect des normes de sécurité et qu'elle ne permettrait plus son utilisation pour d'autres évènements.

Faisant suite à un courrier du 12/10/20 du conseil d'école, une visite de conseillers municipaux à l'école élémentaire, organisée le 17/10/20, a permis de constater que l'installation de ces tatamis acquis par l'école, dont les contraintes d'usage sont supérieures à de simples tapis de gymnastique, n'était pas possible.

Un courrier de réponse est adressé par la mairie le 26/10/20 réitérant son avis défavorable basé sur les motifs suivants :

- impossibilité de modifier la destination de la salle multi-activités en salle de sport,
- raisons d'hygiène et de sécurité : existence d'un chauffage au sol dans l'école ne permettant pas l'installation de tapis pouvant générer un risque de surchauffe et un danger,
- non-présentation de l'attestation de conformité des tapis aux normes de sécurité en vigueur,
- absence de mise en place d'une procédure de nettoyage spécifique,
- non-respect de l'obligation de sortir les tapis suite au refus de leur installation par le conseil municipal.

Par mail du 17/11/20, le Maire rappelle l'opposition de la municipalité à l'installation des tapis et demande qu'ils soient enlevés au plus tard le 18/11/20 sans quoi la commune procédera à leur enlèvement. Le Maire souligne également que sa responsabilité est engagée en cas d'incident survenant dans tous les établissements de sa commune recevant du public et que, par ailleurs, la commune n'est pas en mesure d'assurer le stockage des tapis.
Regrettant l'absence d'action en dépit des relances de la Mairie, le Maire décide d'urgence de faire enlever les tapis par les employés communaux afin de faire cesser le danger, pour le public, de cette installation. Les employés communaux ont été empêchés d'accéder aux locaux par les enseignants et un groupe de parents d'élèves. La situation est restée en l'état. Entre-temps, l'école informe le Maire par mail du 23/11/20 que les tapis ont été enlevés le 20/11/20.

Un rendez-vous est fixé le 25/11/20 avec Madame Engler, Inspectrice départementale de l'Education Nationale accompagnée d'un Responsable sécurité de l'Inspection académique de Moselle, afin de trouver un compromis.
A l'issue d'une longue réunion, l'Education Nationale et la commune s'accordent sur le fait que les tatamis sont un matériel à installer de manière temporaire dans la salle multi-activités de l'école (utilisation ponctuelle ou séquentielle, à raison de deux mois pour un cycle de projet pédagogique) sous réserve de compatibilité de ce matériel avec un chauffage au sol. Un protocole d'utilisation des tapis devra être établi.

En conclusion, la commune s'engage :

à vérifier la possibilité d'isoler individuellement le circuit de la trame de chauffage au sol de l'école en cas d'utilisation des tatamis sur une période définie, sans couper le chauffage d'une autre salle du bâtiment.

à informer l'Education Nationale de l'impossibilité de stocker les tatamis dans l'école ou dans d'autres bâtiments communaux en l'absence de locaux de stockage règlementaires.

Dans l'hypothèse d'une coupure du chauffage au sol uniquement dans la salle multi-activités, il faudra prévoir le passage de la commission de sécurité et l'annulation de la délibération du conseil municipal interdisant cette situation. Une nouvelle délibération autorisant cette installation temporaire devra ensuite être votée en conseil municipal.

L'Education Nationale :

- confirme que l'école devra trouver un lieu de stockage adapté aux tatamis pendant la période d'investigation. Le responsable sécurité s'engage à fournir les documents techniques des tatamis à la commission de sécurité (pompiers, etc.). Les instituteurs devront proposer un projet pédagogique pour l'utilisation des tatamis.

- s'engage à rappeler à chacun son rôle, ses obligations et ses responsabilités.

La municipalité et l'Inspectrice d'académie ainsi que le responsable sécurité de l'Education Nationale œuvrent de concert afin de permettre aux écoliers de la commune de profiter des installations mises à leur disposition de la meilleure manière possible tout en respectant des normes de sécurité en vigueur.

POUR CONTACTER LA MAIRIE

Une question? Un besoin? Une remarque ?

- Au secrétariat: aux heures d'ouverture

- La mairie est joignable par mail:
  kuntzig.commune@wanadoo.fr

- Par téléphone au: **03 82 56 09 23**

Les remarques sur Facebook ne font pas partie de la procédure normale des questions à la mairie.

Vous trouverez aussi des informations sur notre site internet: **www.kuntzig.fr**

Ou sur le site de la Communauté d'Agglomération Thionville Portes de France:

www.agglo-thionville.fr

Les horaires d'ouverture de la mairie au public :

Lundi: de 14h00 à 19h30,
Mardi : Fermé,
Mercredi : De 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30,
Jeudi : Fermé,
Vendredi : De 8h30 à 12h00
Permanences du Maire : Lundi de 17h30 à 18h30, uniquement sur rendez-vous
Samedi de 10h00 à 12h00, permanence libre.

URBANISME, mode d'emploi.

Quelle autorisation pour quel type de travaux ?

La nature de l'autorisation dépend des travaux ou aménagements à effectuer. Parmi les cas les plus courants:

Travaux soumis à déclaration préalable

Construction nouvelle dont l'emprise et/ou la surface de plancher est inférieure ou égale à 5 m² mais dont la hauteur est supérieure à 12m (éolienne, abri de jardin)

Construction nouvelle dont l'emprise et/ ou la surface de plancher est supérieure à 5 m² et inférieure ou égale à 20 m² et dont la hauteur est inférieure ou égale à 12 m (exemple: auvent, abri de jardin d'une surface inférieure ou égale à 20m²)

Extension **en** zone urbaine (zone U) d'une surface de plancher et d'une emprise au sol inférieure ou égale à 40 m² (si non dépassement du seuil de 150 m² après travaux).

Extension **en dehors** des zones urbaines d'une surface de plancher et d'une emprise au sol inférieure ou égale à 20 m².

Modification (agrandissement, changement d'un garage en pièce d'habitation, création d'ouvertures, parabole, ravalement de façades...)

Ravalement et modification de toiture (pose panneaux solaires, fenêtre de toit, changement de tuiles...)

Clôture (création, modification)

Piscine sans couverture (bassin entre 10 m² et 100 m²)

Changement de destination d'un bâtiment, sans modification de façade

Division simple de terrain

Coupe et abattage d'arbres en espace boisé classé (EBC)

Travaux soumis à permis d'aménager

Création de lotissement ayant des espaces ou des équipements communs et propres aux lotissements.

Travaux soumis à permis de construire (attention: seuil de recours à l'architecte: 150 m²)

Construction dont l'emprise ou la surface de plancher est supérieure à 20 m²

Extension d'une construction existante en zone urbaine (zone U) d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 40 m²

Changement de destination avec modification de façade ou des structures porteuses du bâtiment.

Il existe le régime du **permis de construire modificatif** afin :

-D'autoriser des modifications de travaux qui ne compromettent pas l'économie générale du projet initial,

-De régulariser des travaux déjà effectués sans autorisation, mais conformes aux règles d'urbanisme.

Travaux soumis à permis de démolir

Obligatoire sur la commune, le permis de construire peut valoir permis de démolir, si vous effectuez d'autres travaux .

Le certificat d'urbanisme est un document qui indique les règles d'urbanisme applicables à un terrain donné. Il existe 2 types de certificat : le certificat d'information et le certificat opérationnel. Le certificat d'information permet de disposer d'informations sur la situation d'un terrain, tandis que le certificat opérationnel apporte des informations sur la faisabilité du projet (occupation et réseaux).

Il faut retenir que tous les travaux, sauf travaux d'entretien, sont soumis à autorisation préalable.

Le dossier complet (formulaire Cerfa complété et pièces listées dans le bordereau) est à déposer en mairie en 4 exemplaires. Si les travaux ne sont pas soumis à demande préalable, ils doivent cependant respecter les dispositions d'urbanisme édictées dans le règlement municipal de la construction et du Plan Local d'Urbanisme.

Les différents **formulaires** sont disponibles sur le site **service-public.fr,** rubrique logement urbanisme. (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319)

Le délai d'instruction (sous réserve que le dossier soit complet) est de :

-1 mois pour une déclaration préalable et un certificat d'urbanisme d'information,

-2 mois pour une demande de permis de construire et un certificat d'urbanisme opérationnel,

-3 mois pour les autres demandes de permis,

Pour connaître le **zonage** de votre terrain, les **règlements** à respecter ainsi que le suivi de votre dossier, vous pouvez vous rendre sur les sites **Géoagglo** (onglets urbanisme, téléchargements) https://www.agglo-thionville.fr/infos-pratiques/geoagglo/ et géoportail https://www.geoportail.gouv.fr

Pour information, la création de surfaces (maison, abri de jardin, places de stationnement…) engendre une **Taxe d'Aménagement** composée d'une part communale (taux 5%), d'une part départementale (taux 1%) et redevance archéologique (taux 0.40%). Les abris de jardin sont exonérés de la part communale.

Dès qu'une autorisation d'urbanisme vous est accordée, vous devez informer les tiers de votre projet. Ses principales caractéristiques sont affichées sur un panneau placé sur votre terrain de manière à être bien visible de la voie publique. À partir du premier jour de cet affichage et pendant 2 mois, les tiers peuvent exercer un recours contre l'autorisation d'urbanisme. L'affichage doit être maintenu pendant toute la durée des travaux. https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1988

N'oubliez pas de remplir et retourner en mairie la déclaration d'ouverture de chantier ainsi que la déclaration d'achèvement et de conformité des travaux https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N31344

Taxes d'Aménagement : définition, simulateur de calcul de la TA:

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F23263

Définition et méthode de calcul surface de plancher/surface taxable:

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2868

Occupation du domaine public (isolation par l'extérieur, échafaudage, benne…) : formulaire de demande à joindre à la demande d'autorisation d'urbanisme.

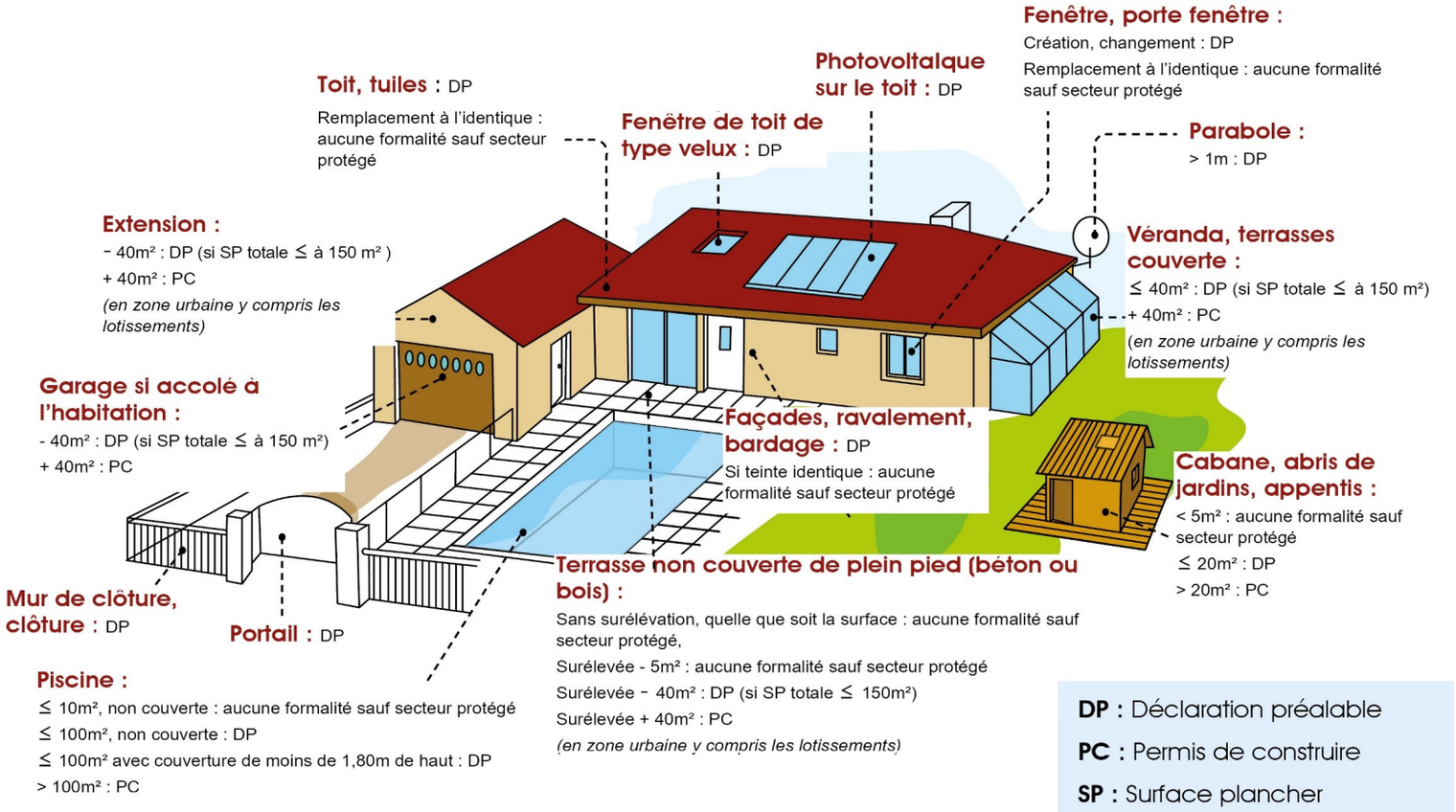

DP : Déclaration préalable

PC : Permis de construire

SP : Surface plancher

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Dans le cadre de l'APE des écoles de Kuntzig, la distribution annuelle des sapins a eu lieu le dimanche 6 décembre. Click and collect. Cette année, nous avons passé une commande de 77 sapins. L'intégralité des bénéfices sera reversée aux écoles.
Le président Fabrice KRYSTOF

APE Ecoles de Kuntzig

L'association Sportive de la JSK s'est transformée. Cette année, elle propose exclusivement à ses adhérents du Foot Loisir, 2 fois par semaine (les jeudis soir et les dimanches matin) !

Elle réunit une trentaine de passionnés, de plusieurs générations (de 14 à 55 ans) autour d'une passion commune : le football, sans compétition, juste pour le plaisir.

Camaraderie, bonne ambiance et sportivité sont les maximes qui nous animent !

Bien sûr, les mesures sanitaires ont pour l'instant mis un coup de frein à nos séances, mais la reprise n'en sera que plus chargée d'envie et de motivation !

En attendant, la JSK souhaite à chaque habitant de Kuntzig d'excellentes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous à l'année prochaine !

Le comité de Direction de la JSK et son Président, Stéphane FARVAULT.

Les confinements successifs ne favorisent pas la reprise des activités de l'Association du Temps Disponible « Carrefour ».

Le Comité Directeur a décidé de porter la cotisation pour la saison 2020/2021 à **UN € (1,oo €)** et de geler certaines des activités prévues (Jeudi après-midi, Repas, etc..), en attendant des jours meilleurs.

Nous ne baissons pas les bras, nous ne prenons aucun risque et nous attendons avec impatience la levée des mesures sanitaires pour reprendre nos activités et surtout se retrouver pour passer de bons moments ensemble, voire autour d'une table bien garnie..

Le président et son comité souhaitent à tous ses adhérents et à leurs familles MEILLEURS VŒUX et BONNE ANNEE 2021

Portez-vous bien et prenez soin de vous.

Contacter le président François BRIOT: 22 Grand Rue 57970 Kuntzig

Tél: 03 82 56 50 65

Portable: 06 09 34 01 44

Courriel: fbriot@wanadoo.fr

Consulter le site Internet ATDK Kuntzig. http://atdk-carrefour.monsite-orange.fr

Avec cette période de confinement qui n'en finit pas, pour vous renseigner sur la reprise de nos activités, consultez notre page Facebook

Ktzetcie

L'association FORUM était heureuse de retrouver ses adhérents à la rentrée de septembre.

Les différentes activités avaient repris en respectant les mesures sanitaires préconisées (masques, gel, distanciation.).

Malheureusement, cela n'a pas suffi et comme vous l'avez constaté, nous avons été obligés de suspendre nos activités.

Nous n'avons donc pu organiser notre traditionnelle Journée Artisanale en novembre, ni faire venir St Nicolas en décembre.

Nous restons dans l'attente des mesures gouvernementales et espérons vous retrouver bientôt.

Luc Foschia et le comité de Forum vous souhaitent une BONNE ANNÉE 2021.

www.forumkuntzig.fr

VISITE DE ST NICOLAS

Le vendredi 4 décembre, St Nicolas et le père Fouettard ont fait la tournée des écoles. D'abord en maternelle, où ils ont été accueillis par des chants et un petit spectacle, puis chez les « grands » du primaire. Tout en respectant les gestes barrières, masques de rigueur pour les deux compères. Des sachets de friandises offerts par la municipalité ont été distribués aux enfants sages.

Les PEP 57 toujours aux côtés des Restos du cœur

A l'occasion des fêtes de Noël, l'équipe d'animation des PEP57 à Kuntzig s'est investi dans une collecte de jouets. La solidarité est une des valeurs défendues par les PEP, une association d'éducation populaire engagée pour le droit et l'accès de tous à l'éducation, à la culture, à la santé, aux loisirs, au travail et à la vie sociale. Ses actions sont guidées par les valeurs de laïcité, de solidarité, d'égalité et de citoyenneté. Les familles se sont montrées généreuses et les nombreux jouets feront plaisir aux enfants dont les familles sont bénéficiaires des Restos du cœur. La fête de Noël est une bonne occasion de jouer à fond la carte de la solidarité. Notre équipe est soudée et nous continuons a apporter un service de qualité et du bien-être aux enfants souligne Michel Quételard, directeur du périscolaire.

UN PEU D'HISTOIRE

Le quartier des fleurs...

Cure de jouvence pour le quartier des fleurs.

Les travaux entrepris rues de la Bibiche, des Fleurs, des Prés et des Roses sont maintenant terminés et les habitants profitent désormais d'un quartier rénové.

Retour en arrière

Il faut rappeler que ce quartier fut construit dans les années 1950, caractérisé par ses maisons à toits pentus destinées au personnel SNCF travaillant en nombre aux ateliers de YUTZ.

Le quartier était le paradis des enfants qui se retrouvaient tous les jours dans les rues pour jouer ensemble comme l'hiver 1958 où la rue des Fleurs servait de piste de luges.

A l'adolescence, les jeunes prenaient quotidiennement le chemin de la gare où le train les conduisait à l'école à Thionville. Les ouvriers descendaient à la gare de BASSE YUTZ Cité pour rejoindre les ateliers de là SNCF dont les bureaux sont aujourd'hui occupés par l'APEI.

Les enfants d'alors sont devenus parents et certains réécrivent l'histoire du quartier.

NOS DOYENS A L'HONNEUR

Malgré l'annulation du repas des anciens le CCAS a tenu à honorer les doyens cette année.
Le Maire ainsi qu'une petite délégation du CCAS ont rendu visite à Mme DENTINGER Micheline et M WEBER Norbert afin de leur remettre un cadeau au nom de la municipalité.
Malgré la situation sanitaire et tous les gestes barrières, ce moment de convivialité a été apprécié de tous.
Les enfants des doyens ont bien voulu répondre à un petit questionnaire, voilà quelques lignes pour mieux les connaître.

Mme DENTINGER Micheline

Micheline Dentinger naît en 1927 à Thionville s'installe à Kuntzig en 1956, avec son mari (décédé en 2018). Cinquième d'une fratrie de sept enfants, elle passe son enfance entourée de son père, ouvrier à la SNCF, et de sa mère, couturière de formation, qui a décidé de consacrer sa vie à l'éducation de ses enfants. En 1939, alors que la guerre éclate en Europe, Micheline Dentinger et sa famille sont évacués à Rabastens, dans le Tarn, où elle résidera pendant la durée du conflit. En plus du déracinement, Micheline souffrira un peu de la différence d'attention des enseignants à son égard, ce qui lui laissera un goût amer vis-à-vis de l'école. Son certificat d'études en poche, Micheline entre dans la vie active en faisant des lessives chez des particuliers.

Elle rencontre aussi Robert, un voisin, qu'elle fréquente en secret avant de se marier avec lui. De cette union naîtront trois filles (Elisabeth, Christiane et Geneviève) dont Micheline Dentinger s'occupera pleinement. Ses filles, étant devenues plus autonomes, salariées elles-mêmes ou en fin d'études, Micheline a repris un emploi au dispensaire de Thionville. Entre l'éducation de ses filles puis son emploi, Micheline trouve le temps de s'occuper de son jardin... et du repassage, tâche domestique qu'elle préférait à la cuisine, reconnaît-elle ! Ses enfants gardent le souvenir de ses chants, héritage de sa jeunesse en tant que monitrice de colonies de vacance... Qu'elle transmet aussi à ses sept petits-enfants.

De nos jours, la doyenne de Kuntzig continue d'occuper ses journées en jouant au Scrabble, en faisant des mots mêlés et en écoutant de la musique. Toujours en forme et très alerte, Micheline Dentinger a été honorée par le Maire et les membres du CCAS en sa qualité de doyenne du village après avoir reçu, au nom de la commune, un arrangement floral.

M. WEBER Norbert

Norbert, dernier d'une fratrie de six enfants, est né à Merschweiller, près du château de Malbrouck, le 11 février 1924. Ses parents sont agriculteurs et éleveurs bovins et à la maison on parle le francique mosellan. Norbert grandit à la campagne et a pour animal de compagnie un cheval de trait nommé Coco.

C'est à l'école que Norbert découvre la langue française. Quelques années plus tard, Norbert réussit son certificat d'études brillamment, mais bien vite la guerre éclate et toute la famille – et même tout le village - est évacuée à Dangé dans la Vienne où ils seront logés dans le château de Dangé. De retour à Merschweiller, il jette au feu sa convocation pour rejoindre les rangs de l'armée allemande et quitte secrètement la zone occupée pour la France Libre et devient résistant. Ainsi il participe à la libération de Montbard en Côte d'Or, entre autres missions.

Rentré de la guerre, Norbert s'engage volontaire en Indochine où il se distingue par ses faits d'armes. Il sera cité à l'ordre de la Division, et décoré de la Croix de guerre, étoile d'argent pour ses faits.

Sa vie professionnelle a réellement débuté au Canada à Montréal où il a immigré en 1952. C'est aussi à Montréal en 1953 qu'il a épousé Maria avec laquelle il avait eu le plaisir de danser lors d'un bal masqué à Perl en Sarre, un an auparavant. Après de nombreuses lettres d'amour, Maria l'a rejoint à Montréal. Ils y ont vécu 9 ans, puis sont rentrés en France, à Luttange, puis à Kuntzig en 1961 qu'ils n'ont plus quitté.

De leur union sont nés deux enfants Jean-Marie et Marie-Chantal et trois petits-enfants Caroline, Anaïs et Marie-Alexandra. Norbert terminera sa carrière professionnelle comme chauffeur à la Trans-Fensch.
Au moment de la retraite, Maria et Norbert ont consacré beaucoup de temps à leurs petits-enfants, Norbert pour la préparation des dictées et Maria derrière les fourneaux pour gâter toute la famille. D'ailleurs, Norbert était et est toujours le premier à table pour profiter des bons petits plats que préparait son épouse et aujourd'hui son fils. Son plat préféré ? Il répond qu'il aime tout !
Pour garder la forme, il fait une petite balade pédestre dans le village quand le temps le permet et mange beaucoup de fruits ! Même la nuit !

RALLYE AICHA DES GAZELLES

Âgées de 25 et 32 ans, Pauline et Claire Colin, originaires de Kuntzig, aiment l'aventure, les défis et surtout aider les autres. Afin de concrétiser leur désir de se surpasser et ne pas seulement en rester au stade des propos, elles ont décidé de participer à la 32ème édition du Rallye Aïcha des Gazelles du Maroc, qui aura lieu du 18 mars au 2 avril 2022. La Commission CCAS ayant été sensible à ce projet porté à sa connaissance leur a déjà apporté un soutien financier sous forme d'un don de 700€ - somme prélevée sur le bénéfice réalisé lors du marché aux fleurs du 8 mai 2020 - qui leur a été remis lors d'une manifestation officielle à l'Hexagone le 16 octobre 2020 et leur permettra de contribuer à leurs frais d'inscription au rallye (15.000€). Afin de compléter les dons déjà reçus, un appel aux sponsors a également été lancé par leur équipage.

Unique en son genre et depuis 1990, le Rallye Aïcha des Gazelles rassemble chaque année des femmes de 18 à 71 ans, de nationalités différentes dans le désert marocain.

Toutes les femmes qui choisissent de se lancer dans cette aventure partent avant tout dans un esprit solidaire tourné vers l'enfance et apportent ainsi leur soutien à l'association « Cœur de Gazelles », structure d'aide aux femmes et aux enfants. Le long des étapes, une caravane médicale accompagne l'expédition. A chaque bivouac, elle dispense des soins médicaux, distribue des médicaments ainsi que des produits d'hygiène et réalise aussi un suivi scolaire.

En préambule à ce rallye, chaque équipage organise une collecte de matériel scolaire, vêtements, lunettes de soleil, produits bucco-dentaires ou encore d'équipements de puériculture afin d'apporter ces choses essentielles qui font malheureusement défaut aux populations démunies de ce pays. Pauline et Claire ont fait le choix des produits bucco-dentaires plus faciles à transporter en avion, mais aussi par conviction. Elles espèrent donc partir avec une valise pleine de brosses à dents et de dentifrice qui seront d'une grande utilité pour leur aide sur le terrain.

Si ce projet retient votre intérêt et que vous souhaitez apporter votre soutien à l'action humanitaire de l'association « Cœur de Gazelles » relayée par Pauline et Claire, nous vous invitons à venir déposer des brosses à dents neuves et des tubes de dentifrice à l'accueil de la Mairie qui leur fera suivre.

A LA DECOUVERTE DE VOS ELUS

Lise PRIORE

Lise PRIORE est âgée de 66 ans. Elle est née en Normandie, à Alençon, ville réputée pour sa dentelle. Elle est l'aînée d'une famille de trois enfants dont les parents étaient instituteurs.

Elle est mariée, sans enfant, mais fait partie d'une famille recomposée avec les deux enfants et trois petits-enfants de son mari.

Elle a fait ses études au Mans où elle a obtenu un BTS de Secrétariat de Direction trilingue. Dans le cadre de cette formation, elle a effectué un stage en Allemagne dans une grande entreprise du secteur pharmaceutique à Francfort/Main où elle a ensuite été engagée comme secrétaire-traductrice. Puis, elle a quitté cette entreprise pour travailler comme assistante de direction dans une banque française où elle est restée pendant dix ans. Pour des raisons personnelles, elle est rentrée en France et a été recrutée par la filiale française d'une société allemande spécialisée dans la vente d'articles de chasse, à Metz. Elle y était responsable de l'édition du catalogue français de vente par correspondance et de la publicité en relation avec le maison-mère à Cologne. Après cette expérience allemande et française, elle a souhaité se remettre en question et réintégrer le secteur bancaire, mais au Luxembourg, où elle a occupé différents postes dans une banque française jusqu'à son départ en retraite il y a neuf ans.

Elle parle l'allemand couramment et l'anglais.

Après avoir passé son enfance dans l'Orne, elle a résidé 13 ans en Allemagne, à Francfort/Main, puis à Metz et à Thionville. Elle habite à Kuntzig rue de la Bibiche depuis douze ans, un choix dicté par la proximité de la ville de Thionville tout en bénéficiant d'un environnement calme et verdoyant.

Elle pratique la marche et fait de la gymnastique, dans le cadre des activités proposées par Forum. Elle joue également au golf avec son mari ou avec ses amies.

Elle aime danser le rock'n roll et flâner dans les jardins de Monet à Giverny. Elle adore confectionner des gâteaux et plus particulièrement les biscuits de Noël. Elle déteste l'hypocrisie et les guêpes.

Ses plats préférés : le tartare de bœuf et les linguine au pesto fait maison. Son dessert préféré : la tarte Tatin.

Ses films préférés : L'Homme qui murmurait à l'oreille des chevaux, la Couleur pourpre, Danse avec les loups.

Les musiques qu'elle écoute le plus souvent : classique, les Beatles et les tubes des années 80.

Le dernier livre qu'elle a lu : Oublier Klara, d'Isabelle Autissier.

Elle a choisi de devenir Conseillère Municipale afin de participer activement à la vie de la commune et de mieux connaître les Kuntzigeois. Elle fait partie des Commissions Communication, CCAS et Sécurité. Par son expérience professionnelle dans le domaine de la traduction et de la publicité, elle est rôdée à la rédaction de textes sur des sujets divers ce qui lui a semblé être un atout pour faire partie de l'équipe Communication, en charge de la rédaction du Villageois et d'autres supports d'information à la population. La Commission CCAS ayant toujours besoin de bénévoles pour l'organisation des différentes manifestations proposées tout au long de l'année (théâtre, Téléthon, marché aux fleurs, repas des anciens, etc…), elle a souhaité y apporter également sa contribution. La sécurité des citoyens est un domaine auquel elle accorde de l'importance, que ce soit en matière de protection de la vie des habitants au quotidien ou de respect de la signalisation routière. C'est ce qui a justifié son choix de rejoindre la Commission Sécurité.

Patrick THILL

Patrick THILL a 58 ans. Il est né à Thionville-Garche et a des origines luxembourgeoises, allemandes et alsaciennes.

Son père était ouvrier dans la sidérurgie et sa mère vendeuse dans une boulangerie à Thionville.

Il a un garçon, une fille et deux petits-enfants. Son épouse a une fille. Ils ont aussi un chat.

Il a suivi ses études à Thionville, validées par l'obtention d'un BTS d'électronicien – option automatisme. Le stage qu'il a effectué à la société Sollac dans le cadre de ses études n'a cependant fait que confirmer son souhait de se diriger vers une autre branche que celle pour laquelle il s'était formé.

Ainsi, il a débuté sa vie professionnelle comme preneur de son pour une chaine de télévision, puis a travaillé comme responsable commercial pour un ascensoriste. Il s'est ensuite orienté vers un autre secteur d'activité en créant sa propre entreprise à Nancy, grossiste en téléphonie. L'expansion de cette société l'a conduit à travailler également à Paris, puis au Luxembourg, en élargissant son domaine de compétence à l'informatique et en créant une société spécialisée dans la gestion de bases de données.

Il parle l'anglais, le luxembourgeois et l'allemand.

Il joue du saxophone depuis l'âge de 18 ans.

Après avoir habité à Paris, il s'est d'abord installé à Garche lorsqu'il a commencé à travailler au Luxembourg. Il réside maintenant à Kuntzig, rue des Tilleuls, depuis 2002, ayant été séduit par le calme et la vue sur la campagne que lui offre la maison qu'il a acquise et agrandie par la suite.

Il est très actif au sein de diverses associations, en tant que membre fondateur du club service Kiwanis Les Trois Tours à Thionville (fermé aujourd'hui), mais aussi de l'UOSSM (Union des Organisations de Secours et Soins Médicaux) Grand-Est, dont la mission est de garantir aux populations affectées en zones de conflits un accès permanent à des soins de santé de qualité et gracieux, et dont il est Trésorier. Cette ONG française et internationale, créée en 2019, collecte des fonds sous forme de dons issus de donateurs privés ou des bénéfices perçus lors de l'organisation de conférences et de concerts.

Sa passion pour le saxophone depuis sa jeunesse a conduit tout naturellement Patrick Thill à fonder et diriger l'Anatole Jazz Band, un groupe de 4 musiciens qui explore toutes les formes de jazz. Ce quartet se produit régulièrement et à titre bénévole à l'Adagio à Thionville, les recettes de ces concerts étant versées à l'UOSSM. En dehors de toutes ses activités, il lui reste encore un peu de temps pour pratiquer le vélo.

Il aime recevoir des amis, la bonne table, mais aussi la sincérité.

Il n'aime pas foule et … l'estragon.

Ses plats préférés : la choucroute et la potée lorraine.

Ses films préférés : le cinéma d'auteur tel que les films des Frères Coen et ceux de David Lynch.

Le dernier livre qu'il a lu : La femme à la fenêtre, de AJ Finn.

Patrick Thill a souhaité rejoindre l'équipe constituée par Patrick Becker pour son 2ème mandat afin de le soutenir dans la réalisation de ses projets pour Kuntzig, de s'investir dans la vie de la commune et aussi de mieux connaître les Kuntzigeois. Il a choisi de rejoindre la Commission Jeunesse et Education scolaire parce que le comportement des jeunes au quotidien et aussi leur éducation sont des sujets qui, selon lui, revêtent la plus grande importance et constituent les fondements d'un bon départ dans la vie. Etant déjà influent dans le milieu associatif et sportif, il a logiquement été attiré par la Commission Associations et Sport dont la mission va en droite ligne avec ses activités extra-professionnelles.

GARDONS NOTRE VILLAGE PROPRE!

Apparemment certains propriétaires n'ont toujours pas compris qu'il fallait ramasser les déjections de leur chien dans tout le village, y compris les chemins, les espaces verts, devant chez le voisin … on ramasse partout!

Au niveau des canisettes, pour un meilleur suivi, nous les avons numérotées et chaque conseiller municipal qui a un chien dispose d'une clé pour vérifier l'approvisionnement des sacs. En effet, il s'avère que neuf fois sur dix il ne manque pas de sac mais que les sacs sont littéralement arrachés ne laissant aucune chance au suivant. Un peu de bon sens et cela devrait bien se passer.

Nous rappelons également aux propriétaires de chiens qu'il est obligatoire, pour le bien de tous, de tenir son animal de compagnie en laisse lors des promenades.

FAITES VOUS CONNAITRE

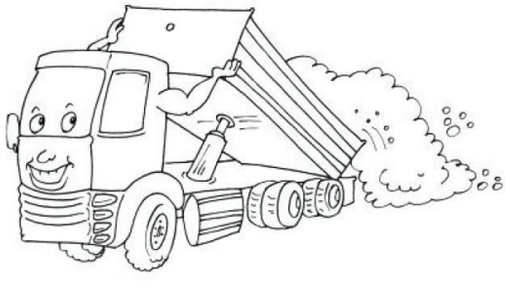

Vous êtes entrepreneur ou artisan à Kuntzig ?

Vous manquez de visibilité dans votre commune ?

Contactez-nous!

Vous avez un savoir-faire particulier que vous souhaitez partager ?

Contactez-nous!

PLANTATIONS

Si vous disposez de plantes de rocailles ou de plantes couvre-sol particulièrement prolifiques, merci d'en faire profiter la commune.

Nous sommes à la recherche de plants pour nos parterres.

Si vous avez besoin de renseignements sur la gestion des déchets, allez sur le site de La Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville, **www.agglo-thionville.fr** vous y trouverez tous les renseignements utiles.

Vous pouvez aussi vous rapprocher de notre secrétariat de la mairie de KUNTZIG, tous les dépliants sur la gestion des déchets y sont disponibles, ainsi que le bon de commande pour un composteur.

MODALITES DE LOCATION DE LA SALLE DE L'HEXAGONE

Possibilité aux Kuntzigeois et personnes extérieures au village de louer le complexe l'HEXAGONE composé de deux salles :
- petite salle de 108 m2 avec vidéo projecteur et sans accès cuisine (60 personnes maxi à table)
- grande salle de 305 m2 avec scène et accès cuisine (228 personnes maxi à table)

- La location des salles se fait au **week-end complet**, soit du vendredi 16h au lundi 8h.
- Possibilité de louer la petite salle en semaine un après-midi à partir de 14h00, uniquement pour les enterrements.
- Possibilité de louer les salles en semaine à la journée ou ½ journée uniquement pendant les vacances scolaires lors de la fermeture des PEP57.
- Possibilité de louer de la vaisselle par armoire de 50 couverts (jusqu'à 3 armoires).

	Particuliers Kuntzigeois, Administrations et Etablissements Publics, Entreprises et autres groupes à caractère professionnel		
	1/2 journée	1 journée	Week-end
Petite Salle (sans accès cuisine)	70 €	175 €	250 €
Grande Salle (avec accès cuisine)	320 €	525 €	680 €
Les deux Salles			800 €

	Associations Kuntzigeoises, Partis Politiques, Organisations Syndicales		
	1/2 journée	1 journée	Week-end
Petite Salle (sans accès cuisine)	60 €	70 €	175 €
Grande Salle (avec accès cuisine)	160 €	265 €	340 €
Les deux Salles			400 €

	Associations non-Kuntzigeoises, Particuliers non-Kuntzigeois		
	1/2 journée	1 journée	Week-end
Petite Salle (sans accès cuisine)	90 €	250 €	350 €
Grande Salle (avec accès cuisine)	550 €	1 000 €	1 250 €
Les deux salles			1 500 €

Pour connaître la disponibilité des salles, contactez la Mairie au 03 82 56 09 23

Un contrat est ensuite établi avec versement d'un acompte équivalent à la moitié du montant de la location. Le solde de la location et la caution de 1000 € sont à payer en Mairie la semaine précédant le week-end de location, il faudra également fournir une attestation d'assurance couvrant les dommages possibles lors de la manifestation.

La remise des clés et l'état des lieux s'effectuent le vendredi 16h00 avec un état des lieux de sortie et retour des clés le lundi 8h00. Attention, en cas de location d'armoires, prévoir le temps du comptage de la vaisselle.

ARRETE MUNICIPAL NETTOYAGE DES RUES

Article 1er : Le présent arrêté est applicable sur l'ensemble du territoire de la commune de KUNTZIG.

Article 2 : Ces règles sont applicables, au droit de la façade ou clôture des riverains, pour les trottoirs, sur toute leur largeur, ou s'il n'existe pas de trottoir, à un espace de 1,20m de largeur.

2.1 – **Entretien**

En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.

Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit.

Dans le but d'embellir la commune, les habitants sont autorisés à fleurir ou végétaliser leur pied de mur.

2.2 – **Neige et Verglas**

Dans les temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible.

En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, ou saler devant leurs habitations.

2.3 – **Libre passage**

Les riverains des voies publiques ne devront pas gêner le passage sur trottoir des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite. Ils devront veiller à respecter, lorsque la largeur du trottoir existant le permet, une largeur minimale de cheminement accessible de 1 mètre, sauf règlementation de stationnement particulière fixée par arrêté.

Article 3 :

3.1 – **Taille des haies**

Les haies et végétaux doivent être taillés à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée aux hauteurs fixées par le règlement d'urbanisme en vigueur dans la commune, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

3.2 – **Elagage**

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.

Article 4 : L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit. La commune pourra, lorsque les contrevenants seront identifiés, facturer les frais d'enlèvement.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Merci d'appliquer cet arrêté pour la qualité de notre cadre de vie

AGENDA

-La municipalité se réserve le droit d'annuler un ou plusieurs de ces évènements en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

- Jeudi14 janvier 2021, journée de ramassage des sapins de Noël
- Vendredi 22 janvier 2021, à 20h30, pièce de théâtre à l'HEXAGONE
- Vendredi 26 mars 2021, à 20h30, pièce de théâtre à l'HEXAGONE
- Samedi 3 avril 2021, à 9h00, nettoyage de printemps RDV à la mairie
- Vendredi 16 avril 2021, à 20h30, pièce de théâtre à l'HEXAGONE
- Dimanche 2 mai 2021, fête au village, place des fêtes
- Vendredi 7 mai 2021, de 17h 00 à 19h00, réception des plants à l'Hexagone
- Samedi 8 mai 2021, à partir de 10h00, marché aux fleurs à l'Hexagone
- Samedi 8 mai 2021, à 11h00 cérémonie au monuments aux morts

ETAT CIVIL

DECES

09/10/2020 René Joseph GENSER
24/09/2020 Geneviève Marie Michèle GRES née BRETON

PACS

19/10/2020 : WEBER Lydie et VALLY Pierre René

NAISSANCES

VALLY WEBER Arthur né le 13/09/2020
GIORDANO Elyssa née le 26/09/2020
WENDLING Lucie née le 10/11/2020
VINCENT Justin, Victor, né le 17/11/2020
FRANK Matisse né le 24/11/2020